

École maternelle York

École Maternelle Publique York

39, rue d'York

21000 DIJON

03 80 71 38 83

ec-mat-york-dijon-21@ac-dijon.fr



***Bienvenue à
l'école
maternelle
publique York***



Livret d'accueil

2014

Bienvenue à l'école !

Votre enfant va bientôt entrer à l'école maternelle York. C'est une étape importante dans sa vie qui va s'accompagner de nombreux changements.

Nous lui souhaitons la bienvenue ainsi qu'à vous, sa famille.

Afin que cette étape se passe dans les meilleures conditions, nous avons élaboré ce petit guide pour vous informer sur le fonctionnement de l'école mais aussi pour vous donner quelques recommandations qui nous semblent très importantes.

Nous vous invitons à en prendre connaissance et nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

L'équipe éducative de l'école maternelle York



Inscription

Les enfants qui ont plus de 2 ans le jour de la rentrée scolaire peuvent être inscrits à l'école maternelle s'ils sont prêts à la vie en collectivité et s'ils sont « propres ».

L'admission des enfants de « 2 ans » se fait en fonction des places disponibles.

Pour inscrire votre enfant à l'école maternelle York vous devez présenter :

- Un justificatif de domicile (pour vérifier que vous dépendez bien de l'école York*)
- Votre livret de famille ou un acte de naissance
- Le carnet de santé de votre enfant
- Un certificat de radiation de l'école précédente (en cas de changement d'école).

** : si vous ne dépendez pas du secteur scolaire « York », vous devez faire une demande de dérogation auprès de la mairie de Dijon. Demandez un dossier au directeur ou à la mairie.*

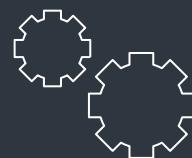
Les sections

La section des Tout-Petits (TPS) : la classe des enfants de 2 ans

La section des Petits (PS) : la classe des enfants de 3 ans

La section des Moyens (MS) : la classe des enfants de 4 ans

La section des Grands (GS) : la classe des enfants de 5 ans



L'ÉCOLE MATERNELLE

L'école maternelle est une vraie école. Sa fréquentation régulière est indispensable au bon épanouissement et à la réussite de votre enfant.



SECTEUR SCOLAIRE

Vous pouvez vérifier le secteur scolaire dont vous dépendez sur le site de la mairie de Dijon :

<https://www.mydijon.fr/Thematiques/Familles/Pages/Recherche-etablissements.aspx>



Les classes, les locaux



Avant la rentrée scolaire les classes sont constituées, elles respectent l'âge et l'intérêt des enfants. Dans notre école maternelle, il y a 4 classes.

Les locaux sont adaptés à l'accueil des élèves, ils sont aussi diversifiés pour permettre aux enfants d'exercer et de développer leur autonomie : des salles de classes aménagées différemment en fonction des âges et des activités d'apprentissages ; une salle de motricité (ou salle de jeux) et un gymnase pour les activités physiques, les jeux collectifs, les danses,... ; une bibliothèque pour développer l'imagination et le langage ; une cour de récréation (avec des vélos, des toboggans, des jeux de sable, de l'espace...) pour se dépenser et récupérer ; des dortoirs pour les plus jeunes pour se reposer et intégrer les apprentissages et les acquisitions de la journée.

Le personnel de l'école

Les enseignants : ils sont responsables des apprentissages des élèves et sont les premiers interlocuteurs à contacter. Des relations continues et régulières avec eux sont nécessaires tout au long de la scolarité de votre enfant.

Les enseignants spécialisés : ils sont responsables des apprentissages des élèves dans le cadre de certains enseignements et pour l'aide des enfants qui rencontrent quelques difficultés d'apprentissage.

Le directeur : responsable de l'administration de l'école, il anime l'équipe pédagogique. Vous pouvez le contacter les jours où il est déchargé de classe.

Les ATSEM : elles secondent les enseignants pour l'accueil, l'animation, l'hygiène des jeunes enfants, la préparation et le rangement des classes. Elles s'occupent aussi des enfants pendant le temps de restauration.

Les animateurs et le personnel du restaurant scolaire : ils s'occupent des enfants pendant la pause méridienne (animation, surveillance, aide, service et entretien).

Les EVS : elles secondent les enseignants pour l'accueil et l'animation des élèves et gèrent les emprunts à la bibliothèque scolaire.

Les animateurs du TAP et de l'accueil périscolaire : ils s'occupent des enfants avant et après l'école.

Les agents d'entretien : ils s'occupent de la propreté, de l'entretien et de l'hygiène des locaux.

La concierge : Elle assure entre autre l'ouverture, la fermeture et la surveillance des locaux.

► Ce sont environ 30 personnes qui s'occupent des enfants de l'école tout au long de la journée.



Que fait-on à l'école maternelle ?



L'école maternelle est une école à part entière, ce n'est pas une « petite » école tant elle représente un pas important pour les enfants (et en particulier pour ceux qui vont y faire leur première rentrée).

Les programmes de l'école maternelle sont nationaux, ils sont donc définis par l'État pour toutes les écoles de France. À l'école maternelle, votre enfant va développer son autonomie, ses capacités à vivre avec les autres, sa réflexion et son expression. Nous allons aussi l'aider à utiliser son corps dans des activités motrices diversifiées et à s'interroger sur le monde qui l'entoure. Toutes ces activités vont petit à petit préparer votre enfant aux apprentissages plus formels de l'école élémentaire (lire, écrire, compter,...). Le respect des règles collectives est un gage de réussite pour votre enfant, votre aide et votre concours sont indispensables. Nous ne pouvons pas faire grandir votre enfant sans votre confiance et votre bienveillance.

L'implication et la place des parents

Votre enfant va entrer à l'école maternelle York et sa réussite tout au long de sa scolarité va dépendre largement du dialogue qui va s'établir avec vous ainsi que votre implication dans l'accompagnement de son parcours. L'expérience nous montre que plus le dialogue et la confiance existent entre les parents et l'école, plus les enfants s'épanouissent dans leurs apprentissages.

N'hésitez jamais à demander un rendez-vous personnel à l'enseignant de votre enfant ou au directeur de l'école en particulier si vous ne comprenez pas une situation ou une décision.

Prenez aussi le temps de parler de l'école avec votre enfant et valoriser ce qu'il rapporte (cahiers, classeurs, dessins, peintures, livres,...).

Pour vous impliquer encore d'avantage, vous pouvez être candidat aux élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école. Le parent délégué assure un lien entre l'équipe éducative (directeur, enseignants, médecin scolaire et assistante sociale) et les autres parents ; il assiste au conseil d'école. Il peut donner son avis et faire des suggestions sur le fonctionnement et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.



LES DOMAINES D'APPRENTISSAGE

- S'approprier le langage (acquisition d'un langage riche, organisé et compréhensible)
- Découvrir l'écrit
- Devenir élève
- Agir et s'exprimer avec son corps
- Découvrir le monde
- Percevoir, sentir, imaginer, créer.



ELECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Les élections ont lieu tous les ans en octobre.

Vous pouvez signaler votre souhait de vous présenter aux élections auprès du directeur.

La coopérative



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
(Association complémentaire d'école publique).

Les parents sont sollicités pour la coopérative scolaire en début d'année scolaire et pendant les fêtes d'école. La coopérative permet de financer des sorties, des visites, des spectacles et d'acheter du matériel pédagogique complémentaire à celui acquis avec les crédits de la ville de Dijon. Elle est gérée par l'école sous l'égide de l'OCCE.

L'assurance scolaire

L'assurance scolaire est vivement recommandée, elle est même requise pour participer à certaines activités (sorties scolaires en particulier), elle permet de garantir les dommages que votre enfant pourraient causer mais aussi ceux qu'ils pourraient subir. Si vous avez déjà souscrit une assurance multirisque familiale vérifiez attentivement avec votre assureur la nature des risques qu'elle couvre dans les cadres scolaire et périscolaire, et jusqu'à quel niveau. Il est conseillé de lui demander de vous communiquer par écrit ces précisions. Nous vous conseillons de prendre une assurance responsabilité civile **et individuelle accident**.

L'accueil périscolaire

Un accueil périscolaire est organisé par la ville de Dijon dans des locaux indépendants juste à côté de l'école. Les enfants peuvent être accueillis le matin à partir de 7h et le soir jusqu'à 19h. Il est encadré par un personnel qualifié. L'accueil est géré par la direction de la jeunesse de la ville de Dijon et les inscriptions sont prises au pôle accueil. Le tarif est basé sur le taux d'effort appliqué en fonction des revenus mensuels et de la composition de la famille. Les TAP (Temps d'Activités Périscolaire) sont gratuits et sont organisés dans l'école de 16h05 à 16h50.

Le restaurant scolaire

Le groupe scolaire dispose d'un restaurant scolaire, l'école maternelle a un restaurant qui lui est réservé et qui est organisé en deux services : un premier service pour les plus petits dès 12h et un second pour les plus grands à partir de 12h45. Les enfants du premier service commencent leur sieste juste après le repas. Les ATSEM et des animateurs du restaurant scolaire encadrent les enfants. Le restaurant scolaire est géré par la ville de Dijon et les inscriptions sont prises au pôle accueil. Le tarif est basé sur le taux d'effort appliqué en fonction des revenus mensuels et de la composition de la famille.

RESTO MAIRIE :

Pour commander ou décommander un repas (au minimum 3 jours de fonctionnement scolaire avant la date du repas) :

0 800 210 519 *appel gratuit depuis un poste fixe*

PÔLE ACCUEIL EDUCATION

11, rue de l'Hôpital

Tél. 03 80 74 50 26

Inscriptions du lundi au
vendredi de 8h à 18h.

Des dossiers
d'inscription sont
disponibles à l'école.



LES MENUS

Ils sont affichés
tous les mois à
l'entrée de l'école.

Ils sont
consultables sur
le site de la Ville
de Dijon :

www.mydijon.fr

Rubrique : Familles



Les horaires de l'école

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Accueil : 8h40				
Classe : 8h50 – 11h50				
Accueil : 13h40			Accueil : 13h40	
Classe : 13h50 – 16h05			Classe : 13h50 – 16h05	

Pour nous, pour votre enfant surtout et pour sa classe, le temps d'accueil est très important, merci de veiller à être scrupuleusement à l'heure.

Sieste et temps de repos



La sieste est un temps nécessaire pour les plus jeunes et un temps calme est organisé pour les plus grands.

Pour les Moyens, les Petits et les Tout-Petits : votre enfant se repose dans sa couchette individuelle. Merci de penser à lui donner son doudou et ce qui lui est nécessaire pour bien dormir (tétine, couverture,...)

Nous levons les enfants vers 15h15.

Aménagement particulier pour les Tout-Petits et les Petits :

Si votre enfant s'endort à la maison après le repas, laissez-le dormir et ramenez-le à l'école **entre 15h15 et 15h30**.

Comment préparer la rentrée ?

La séparation n'est pas toujours évidente surtout dans les premiers jours. Votre enfant doit appréhender un nouveau milieu, découvrir des adultes et des enfants qu'il ne connaît pas, s'adapter à de nouvelles règles. Vos propres craintes accroissent souvent la peur de la séparation. Il faut donc rassurer votre enfant pour transformer cette rupture en évènement positif.



En début d'année, vous pouvez rester un peu avec lui mais ne vous attardez pas trop. Le mieux est de voir avec son enseignant pour partir au moment opportun.

Profiter des mois de juillet et d'août qui précèdent la rentrée pour le rendre un peu plus autonome en particulier dans les gestes de la vie quotidienne (s'habiller et se déshabiller, mettre et enlever ses chaussures, baisser et remettre son pantalon ou sa robe pour aller aux toilettes, se laver les mains,...).

Vous pouvez aussi passer souvent devant l'école, faire le trajet à pied depuis la maison. Parlez-lui de l'école et de la rentrée régulièrement...

Jusqu'aux vacances d'automne, l'enseignant de votre enfant peut vous proposer de venir le chercher un peu plus tôt (si vous êtes disponible) pour lui permettre de s'adapter progressivement à ce nouveau milieu.

Matériel à fournir

L'ensemble du matériel pédagogique est fourni par l'école.

Pour tous : une paire de chaussons simples qui tiennent bien aux pieds pour les jours de pluie ou de neige et pour la salle de jeux.

Pour les plus jeunes : un change complet (à mettre dans un sac au prénom de votre enfant et à pendre à son porte-manteau).

Vêtements et chaussures

Les vêtements et les chaussures doivent être simples pratiques (le mieux est que votre enfant puisse les mettre et les enlever seul). À l'école maternelle, il est impossible de ne pas se salir, merci de mettre des vêtements qui ne craignent rien.

Inscrivez le prénom de votre enfant sur tous ses vêtements (au stylo bille sur l'étiquette) et sur ses chaussures. La plupart des jeunes enfants reconnaissent mal leurs habits et c'est pour nous la seule manière de les aider à les retrouver quand ils les égarent. Faites de même en hiver sur les écharpes, les moufles (éviter les gants) et les bonnets.

Doudou, tétine, photo

Vous pouvez donner à votre enfant son doudou et/ou sa tétine. Nous l'inviterons à les poser en classe mais il pourra les retrouver quand il en aura besoin. Une photo de la famille l'aidera aussi dans les premières semaines.

Objets personnels

Pour éviter les « emprunts » et les pertes, les enfants n'ont pas le droit d'apporter à l'école des jouets ou des objets personnels (à part le doudou ou la couverture pour la sieste). Merci d'aider votre enfant à respecter cette règle.

Être joignable...

Nous devons pouvoir vous joindre rapidement tout au long de la journée de classe. Merci de remplir la fiche de renseignements très scrupuleusement et de nous signaler tout changement.



VÊTEMENTS ET CHAUSSURES

À l'école maternelle, il est impossible de ne pas se salir !

Les chaussures et les vêtements doivent être simples et pratiques.



VOUS JOINDRE

Il est impératif que nous puissions vous joindre facilement et rapidement.

Informations pratiques

La rentrée des classes aura lieu le **LUNDI 1^{er} SEPTEMBRE 2014**

La rentrée des Tout-Petits aura lieu le **MERCREDI 3 SEPTEMBRE 2014**



En cas d'absence ou de retard

Vous devez appeler l'école dès que possible et laisser un message pour dire combien de temps votre enfant risque d'être absent. Enregistrez dès maintenant les coordonnées de l'école dans votre répertoire.

Par téléphone : **03 80 71 38 83** (laisser un message sur le répondeur au besoin).

Par courriel : **ec-mat-york-dijon-21@ac-dijon.fr**

En cas d'absence exceptionnelle

L'école maternelle n'est pas obligatoire mais une demande d'inscription vous engage à une scolarisation régulière pendant toute l'année scolaire. En cas d'absence prolongée exceptionnelle (en particulier avant ou après les vacances légales), vous devez faire un courrier à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale que vous transmettez au directeur.



Coordonnées de l'école

École Maternelle Publique York – 39, rue d'York – 21000 Dijon
Tél. 03 80 71 38 83 – courriel : ec-mat-york-dijon-21@ac-dijon.fr
Directeur : M. Jocelyn VÉRITÉ

Le RASED

3, rue de Dixmude – 21000 Dijon
Tél. 03 80 71 60 75
Psychologue scolaire : Mme Evelyne JOBERT

Le médecin scolaire

Centre Médico-Scolaire - 8 rue La Fontaine – 21000 Dijon
Tél. 03 80 71 36 65
Médecin scolaire : Docteur Claire VEGLIO



L'inspection de l'éducation nationale

Inspection de l'éducation nationale Dijon-Est
11b, boulevard Rembrandt – BP 56062 - 21060 Dijon
Tél. 03 45 21 52 03
Courriel : ien.dijon-est@ac-dijon.fr
Inspectrice de l'éducation nationale : Mme Jocelyne MANZONI

Pôle accueil éducation

11, rue de l'Hôpital – 21000 Dijon
Tél. 03 80 74 50 26
Resto Mairie : 0 800 210 519
(annulation ou commande de repas, appel gratuit depuis un poste fixe).